

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du Mardi 5 mai 2015

Ce mardi 5 mai 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Sylvie BEAUFILS, Pierrette FILTPOULOS, Jean-Pierre LEGOUBEY, Jean-Claude LECLERC, Philippe GOSSELIN, Michèle AGNES, Auguste TESSON, Valérie LAISNEY, Françoise K'DUAL, François LEGRAS, Yves GOSSELIN, Jacky GAILLET, Béatrice GOSSELIN, Gaëtan COENEN

Excusées : Nathalie LECOILLARD, Pascale DUBOSCQ

**Pouvoirs : Claudine LEDOLLEY ayant donné procuration à François LEGRAS
Gérard LARSONNEUR ayant donné procuration à Philippe GOSSELIN**

I – Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité Pierrette FILTOPOULOS est désignée secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2015

Le procès verbal de la réunion du 7 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNIQUES :

- TNT : Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que le marché avec le fournisseur/installateur a été passé en mars et la visite des 3 châteaux d'eau retenus pour l'implantation des réémetteurs (Granville, La Vendelée et Montgardon) est en cours. Les travaux devraient être terminés avant la fin de l'été. Il n'aura fallu que cinq ans pour aboutir ! Monsieur le Maire et tout le conseil municipal remercient et félicitent Monsieur Bernard Marc pour son investissement dans cette démarche. Sans sa participation sans relâche, nos écrans n'auraient pas été animés!
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie du 8 mai aura lieu à Heugueville s/Sienne dès 9h et un rassemblement au Monument aux Morts de Gouville aura lieu à 12 heures

III – Attribution de la mission de bureau de contrôle pour la construction d'une maison médicale

Dans le cadre du projet de construction d'une maison médicale et avant la prochaine étape de préparation de permis de construire et DCE, il appartient au conseil municipal de désigner un bureau de contrôle.

Monsieur Yves Gosselin rappelle, que nous avons consulté 3 bureaux de contrôle et avons enregistré 3 offres. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 avril pour procéder à l'ouverture de ces plis.

- 1- BUREAU VERITAS proposant la mission demandée (solidité des ouvrages, accessibilité handicapé et sécurité) pour le prix de 3 420 € HT
- 2- APAVE proposant le prix de 3 900 € HT
- 3- SOCOTEC proposant le prix de 4 330 € HT

La CAO s'est réunie ce 4 mai pour procéder à l'analyse de ces offres, après avoir pris connaissance du rapport du maître d'œuvre (Mrs LAQUAINE et VIMOND). Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves Gosselin, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de base moins disante de BUREAU VERITAS au prix de 3 430 € HT ainsi que l'option proposée à 320 € HT pour l'attestation HAND, soit un total de 3 750 € HT.

IV – Attribution du marché d'études géotechniques dans le cadre de la construction d'une maison médicale

Dans le cadre du même projet, une consultation de bureau d'études géotechniques a été réalisée et la Commission, d'Appel d'offres s'est réunie le 28 avril pour procéder à l'ouverture des plis, nous avons reçu 3 offres :

- 1- FONDOUEST proposant de réaliser au prix de 2 467.68 € HT
- 2- EGSOL proposant de réaliser au prix de 2 600 € HT
- 3- TECHNOSOL proposant de réaliser au prix de 4 840 € HT

La CAO s'est réunie ce 4 mai pour procéder à l'analyse de ces offres, après avoir pris connaissance du rapport du maître d'œuvre (Mrs LAQUAINE et VIMOND).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves Gosselin, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante du bureau d'études FONDOUEST au prix de 2 467.68 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil que des courriers ont été adressés aux Conseils de l' Ordre des Médecins et des Dentistes afin d'informer de ce futur projet et inciter les candidatures. Un rendez-vous avec le service juridique du Conseil Départemental est prévu dans les jours qui viennent pour étudier les différents montages financiers possibles. Une rencontre est également prévue avec les infirmiers de Blainville et de nouvelles rencontres avec les autres partenaires seront prochainement organisées.

V – Acquisitions de terrains pour l'aménagement de la zone artisanale

Dans le cadre du projet de création d'un lotissement artisanal route de Coutances, comme inscrit au plan de zonage du P.L.U., le conseil municipal décide d'acquérir une emprise foncière située en zone 1 Aux (la partie de ces parcelles situées en zone A restant la propriété de leurs actuels propriétaires).

Aussi, François LEGRAS, chargé de ces négociations, et que Monsieur le Maire remercie pour son investissement, propose les acquisitions sur la base de l'estimation du Domaine soit 4 €/m² zoné 1Aux et relatives à l'emprise du projet:

- La parcelle AS 45 d'une surface de 2 082 m² et appartenant à Raymond HAMEL au prix de 8 328 €
- Une partie de la parcelle AS 44 (en l'occurrence la partie zonée en 1Aux au PLU) représentant 893 m² et appartenant à Yves GIARD au prix de 3 572 €
- La parcelle AS 299 d'une surface de 3 470 m² et appartenant à Madeleine LECOQ au prix de 13 880 €
- La partie zonée 1Aux de la parcelle AS 40, d'une surface de 5 802 m², appartenant à Olivier de RONSERAY et Ghislaine LACOLLEY au prix de 23 208 €

- La partie zonée 1Aux de la parcelle AS 42, d'une surface de 5 444 m², appartenant à Olivier de RONSERAY et Ghislaine LACOLLEY au prix de 21 776 €
- La partie zonée 1Aux de la parcelle AS 43, d'une surface de 9769 m², appartenant à Olivier de RONSERAY et Ghislaine LACOLLEY au prix de 39 076 €

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord unanime pour acquérir ces parcelles au prix proposé, soit une superficie totale de 27 460 m² pour un prix total net vendeur de 109 840 €.

Pour cela, Monsieur le Maire rappelle qu'un lever topographique et un bornage de ces parcelles sont nécessaires et à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis du cabinet GEOMAT pour cette mission :

- Division et bornage des parcelles AS 40, 42, 43, 44, 45 et 299 pour le prix de 1 950 € HT, soit 2 340 € TTC
- Relevé topographique sur cette emprise foncière suite à acquisition pour le prix de 890 € HT, soit 1 068 € TTC

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions et notamment les actes de vente par-devant les notaires choisis par les vendeurs et autorise Monsieur le Maire à commander le bornage relatif à ces emprises de terrains et à engager la commune à prendre en charge les frais de bornage et d'actes.

VI – Désignation d'un assistant à maître d'ouvrage pour l'aménagement de la zone artisanale

Pour envisager la création de ce lotissement artisanal à l'entrée du bourg côté Est, comportant de 3 à 5 lots, le conseil municipal décide de retenir l'offre du cabinet VARIANCE ainsi proposée :

- TRANCHE FERME : Réaliser les études préliminaires (définition de l'opération, esquisses, suivi des éventuelles études géotechniques, rédaction du DCE pour la mission SPS) 600 € HT
- OPTION 1 : Réaliser, si elle s'avérait nécessaire, l'étude dite Loi sur l'eau en application de l'article R214-1 du code de l'environnement 2 000 € HT
- OPTION 2 : Réaliser le dossier de demande de permis d'aménager 600 € HT
- OPTION 3 : Réaliser les études de conception et élaborer le dossier de consultation des entreprises 600 € HT
- OPTION 4 : Assurer la conduite des travaux 600 € HT

Le conseil municipal décide de retenir la tranche ferme ainsi que les options prévoyant l'avancement de ce projet.

VII – Consultation pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone artisanale

Déjà vu dans le chapitre précédent.

VIII – Définition du programme de travaux pour l'aménagement du site de la Filature

Pour démarrer également ce projet, l'aménagement du site de la Filature, après avoir maintenant reçu la notification d'accord de subvention au titre de la DETR, il appartient au conseil municipal de définir le programme de travaux envisagé.

La commission des travaux s'est réunie ce 4 mai avec le maître d'œuvre, le cabinet PRYTECH. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

1. Dans l'objectif de réaliser les travaux dès le début du mois d'octobre, **d'autoriser le cabinet PRYTECH à lancer les consultations pour la mission SPS et les études de sols** dès que possible.

Lesdites études de sols et hydrogéologiques durant environ 5 semaines et ces résultats ayant des conséquences pour le Dossier de Consultation des Entreprises.

2. **de prédéfinir ce soir le Dossier de Consultation des Entreprises :**

- De prévoir des tranches fermes (assurées par des entreprises)
 - Des tranches conditionnelles qui pourront être réalisées en régie ou confiées à l'entreprise selon les résultats de l'appel d'offres :
- Lot « terrassement », en TRANCHE FERME
 - Lot « voirie », en TRANCHE FERME avec des variantes concernant les « dalles » (poste assez cher) pour lesquelles il sera demandé un prix aussi pour un enrobé de couleur différente de l'enrobé des aires de circulation (par exemple si enrobé rougissant alors enrobé noire) et un prix pour du béton désactivé. Les autres variantes seront possibles et ouvertes aux propositions. L'allée piétonne qui va aux gîtes est prévue en sable stabilisé. Le poste « contrôle de portance, contrôle de compactage » sera intégré au lot « voirie ».
 - Lot « visionnage et contrôle étanchéité des EU » en TRANCHE FERME
 - Lot « eaux pluviales », avec TRANCHE FERME pour la partie des antennes et branchements (considérant les mises à la cote etc...) et TRANCHE CONDITIONNELLE pour le réseau principal et les entrées, les regards et les piquages
 - Lot « eaux usées » en TRANCHE CONDITIONNELLE
 - Lot « éclairage public » en TRANCHE FERME. Ce projet est prévu selon les normes réglementaires et obligatoires pour un établissement recevant du public. Par contre, il sera d'ores et déjà prévu de permettre le temporaire c'est-à-dire un candélabre sur deux par exemple. Des variantes seront également ouvertes pour les candélabres (le mobilier) permettant à la commune de faire son choix après les résultats de l'appel d'offres

Les plantations, espaces verts et modifications / créations de murets en pierre seront réalisés par la commune donc ne seront pas prévus dans l'appel d'offres.

Côté calendrier, il est prévu de commencer les travaux dès le 1^{er} octobre, afin de ne pas faire ces travaux pendant l'été et les travaux d'enrobé pourraient être décalés au printemps prochain. Jean-Pierre LEGOUBEY fait remarquer qu'il est important de prévoir quelques places de stationnement pour les vélos. Cette remarque sera transmise au maître d'œuvre afin d'être prise en compte dans le projet.

IX – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de « l'ancienne presse »

Les démarches nécessaires à l'acquisition du bâtiment de « l'ancienne presse » sont en cours d'aboutir. Une récente visite a pu être organisée avec le cabinet RC2M mais compte tenu du trop court délai, l'offre de maîtrise d'œuvre sera présentée à la prochaine réunion de conseil

municipal. Monsieur le Maire rappelle que l'estimation de RC2M était de 36 000 € HT pour ces travaux de réhabilitation et de séparation. Le conseil municipal donne son accord unanime pour que la commande soit passée dans la limite de cette enveloppe afin de ne pas perdre de temps pour lancer cette opération.

X – Réalisation d'un relevé parcellaire au camping Le Sénéquet

Dans le cadre de démarche de classement de notre camping, il est demandé de disposer des surfaces des emplacements (mobil-home ou emplacements nus). Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser un relevé parcellaire et retient le devis proposé par le cabinet GEOMAT au prix de 3 810 € HT, soit 4 572 € TTC.

XI – Vote des subventions

Après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice GOSSELIN, rapporteur de la commission animation, le conseil municipal décide de l'attribution des subventions: voir tableau ci-joint

XII – Divers

- Vente d'herbe : la saison étant déjà avancée, il est urgent de lancer la consultation pour la vente d'herbe de 4 lots, proposée pour l'année 2015 jusqu'au 31 décembre, sauf le lot n°4 à rendre au 1er novembre compte tenu des prochains projets d'aménagements dans ce secteur. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François LEGRAS, le conseil municipal retient les 4 lots suivants :
 - Lot n°1 : parcelles AD 103, 106, 108, 110, 112 et 114 d'une superficie totale de 13 692 m²
 - Lot n°2 : parcelles AD 77, 78 et 79 d'une superficie totale de 12 899 m²
 - Lot n°3 : parcelles AC 86, 225, AD 12, AZ 11 et 12 d'une superficie totale de 11 244 m²
 - Lot n°4 : parcelles AK 20, AK 21, AL 316, AL 225 et AL 284 d'une superficie totale de 16 362 m²L'appel d'offres sera lancé dans la presse et les offres seront à rendre pour le vendredi 22 mai prochain
- La commune a reçu une demande d'une kyné, intéressée pour louer le local à la Filature, anciennement au Groupement des Employeurs et qui pourrait être intéressée pour rejoindre le projet de maison médicale. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (Jean-Claude LECLERC s'abstient) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour lui louer ce local.
- Instruction de nos demandes d'autorisations d'urbanisme, mise en place d'un service commun et d'un logiciel commun d'urbanisme en mode WEB financé par la communauté de communes : comme cela était prévu, l'Etat n'assurera plus l'instruction de nos demandes d'autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet prochain. Dans cette optique, la communauté de communes propose de mettre en place un service mutualisé. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention, prévoyant dans un

premier temps que les 3 communes littorales instruisent leurs dossiers, disposent du service instructeur de la communauté de communes pour examiner les dossiers difficiles ou à litige de manière à disposer d'un collégial technique et juridique. Ce service mutualisé pourra évoluer.

- Lotissement de la Jeannerie et projet de HLM : pour faire avancer ce dossier, il nous faut réaliser un lever topographique et un bornage de l'emprise foncière destinée à l'assiette d'implantation des HLM. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de passer la commande auprès du cabinet qui sera le moins disant.
- Signalétique centre bourg : suite à la dernière réunion de conseil municipal, les commerçants ont été réunis ce 21 avril dernier pour la présentation du projet de plan de circulation au centre bourg pour l'été. Le projet de circulation, tel qu'envisagé a été adopté et le conseil municipal entérine ce plan de circulation et décide de prévoir la signalétique nécessaire.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal retient à l'unanimité les 4 devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant total de 8 570.42 € HT, pour assurer la mise en place de la zone 30, les sens uniques et autres sens de circulation en lien avec la zone commerciale ainsi que 2 radars/panneaux indicateurs de vitesse
- L'inauguration de la micro crèche aura lieu le vendredi 5 juin à 18h
- Surveillance nocturne du camping Le Sénéquet du 7 juillet au 25 août, de 23h à 5h du matin : après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, présentant les deux offres reçues pour assurer ce service :
 - **Devis SECURITE 50 = 6 629.70 € HT soit 7 955.64 € TTC** (proposé pour mémoire en 2014 au prix de 7 695.49 € TTC)
 - **Devis ACS = 5 912.94 € HT soit 7 131 € TTC**Le conseil municipal décide de retenir l'offre moins disante de l'entreprise ACS au prix de 5 912,94 € HT soit 7 131 € TTC
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN et considérant les nombreux travaux de réhabilitation de bâtiments en projet, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire appel à un contrat d'accroissement temporaire pour embaucher un agent pour une durée de 3 mois à raison de 35h hebdomadaire pour des travaux de maçonnerie et de faire appel à un contrat aidé pour réaliser des travaux de peinture
- Bilan de la St Marcouf : le conseil municipal décide, comme chaque année de reverser au Comité des Fêtes, sous forme d'une subvention exceptionnelle, le montant des droits de place de la fête St Marcouf, soit la somme de 225 €.
- Acquisition d'un tracteur, la somme de 20 000 € HT étant inscrite au budget, il est décidé d'en acheter un au prix de 15 500 € HT et de mettre l'ancien à la vente.
- Le conseil municipal donne son plein accord à la demande de l'association de Handball de Coutances d'organiser, comme chaque été, une journée de sandball à la plage de Gouville le samedi 27 juin
- Contrôle sanitaire des eaux de baignade campagne 2015 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal du classement de « qualité excellente » des eaux de baignade de nos plages, à l'issue de la campagne 2014 transmis par l'ARS, suite aux 40 prélèvements effectués sur la saison

- Monsieur le Maire informe d'une prochaine réunion le 20 mai à 19 heures pour le CLIC à Coutances, les conseillers sont invités.

TOUR DE TABLE:

- **Sylvie BEAUFILS** demande si une suite sera donnée par rapport à l'action menée à la cantine: Monsieur le Maire répond qu'il ne reste que 2 mois d'ici la fin de l'année scolaire et que les mesures concernant le service et la qualité des repas ont amélioré les points qui étaient critiqués. Sylvie BEAUFILS ajoute le manque de coordination, entente et communication des cantinières. Monsieur le Maire et Béatrice GOSSELIN ne nient pas les problèmes qui avaient été évoqués mais précisent que ces questions ont connu des améliorations. Sylvie BEAUFILS demande, si lorsque Mme DOUCHIN partira à la retraite, Nadège K'DUAL se verrait proposer le poste: Monsieur le Maire répond que les questions en lien avec le personnel et notamment les embauches sont de la compétence du Maire et ne seront pas discutées en conseil municipal. Béatrice GOSSELIN conclue en précisant, que la commission cantine sera réunie d'ici la fin de l'année scolaire pour faire un point en prévision de la prochaine rentrée.
- **Sylvie BEAUFILS** réitère que l'éclairage extérieur de la porte d'entrée de la micro crèche se déclenche avec excès et entraîne des dépenses d'énergie inutiles.